

Du théâtre en prison ... et après ?

Rapport de la journée de rencontres
conjointement organisée par le Centre de Théâtre Action, le
Réseau Art et Prison et Culture et Démocratie,
7 octobre 2008 à la Maison de la Culture de la Province de Namur

Culture et Démocratie

Décembre 2008

Avec le soutien du Service de l'Éducation permanente - Direction générale de la Culture -
Ministère de la Communauté française Wallonie-Bruxelles

Il y avait des temps et des temps
Qu'je n'm'étais pas servi d'mes dents
Qu'je n'mettais pas d'vin dans mon eau
Ni de charbon dans mon fourneau
Tous les croqu'-morts, silencieux
Me dévoraient déjà des yeux
Ma dernière heure allait sonner
C'est alors que j'ai mal tourné

N'y allant pas par quatre chemins
J'estourbis en un tournemain
En un coup de bûche excessif
Un noctambule en or massif
Les chats fourrés, quand ils l'ont su
M'ont posé la patte dessus
Pour m'envoyer à la Santé¹
Me refaire une honnêteté

Machin, Chose, Un tel, Une telle
Tous ceux du commun des mortels
Furent d'avis que j'aurais dû
En bonn' justice être pendu
A la lanterne et sur-le-champ
Y s'voyaient déjà partageant
Ma corde, en tout bien tout honneur
En guise de porte-bonheur

Au bout d'un siècle, on m'a jeté
A la porte de la Santé
Comme je suis sentimental
Je retourne au quartier natal
Baissant le nez, rasant les murs
Mal à l'aise sur mes femurs
M'attendant à voir les humains
Se détourner de mon chemin

Y'en a un qui m'a dit: " Salut !
Te revoir, on n'y comptait plus"
Y'en a un qui m'a demandé
Des nouvelles de ma santé
Lors, j'ai vu qu'il restait encor
Du monde et du beau mond' sur terre
Et j'ai pleuré, le cul par terre
Toutes les larmes de mon corps

Celui qui a mal tourné, Georges Brassens, 1957, Editions Musicales 57

¹ Prison Parisienne du XIV^e arrondissement.

Introduction

Le mardi 7 octobre 2008, la Maison de la Culture de la Province de Namur, accueillait une rencontre-débat, organisée par le Centre du Théâtre Action, le Réseau Art et Prison, et Culture et Démocratie, modérée par Marianne Leer et Alain Harford, dédiée aux arts en prison, plus spécialement au théâtre. L'objectif était de donner la parole aux acteurs culturels et artistes qui pratiquent cette démarche de théâtre en prison dans leur travail, qui provoquent la rencontre dans ce lieu. Pas uniquement. Etaient invités à prendre la parole, une directrice de Prison, un ex-détenu, une responsable d'un programme de réinsertion...

Plusieurs questions étaient posées pour entamer la réflexion : *Des ateliers artistiques se déroulent dans les établissements pénitentiaires. Ils offrent aux détenus la possibilité de créer, de s'exprimer, de se découvrir autrement. Et ensuite ? La culture a toujours un rôle à jouer, en dehors de la prison. Certains ex-détenus désirent approfondir cette initiation en devenant, par exemple, animateur culturel. Existe-t-il des passerelles entre la prison et la société ?*

Les interventions devaient donc s'articuler autour de deux axes :

- Témoignages, réflexions, et partages d'expérience de pratiques culturelles et créatives en milieu pénitentiaire.
- Quelle est la place donnée aux ateliers artistiques dans la formation générale des détenus visant leur insertion professionnelle ? Quels seraient l'atout et la place, de tels ateliers créatifs dans ce programme général d'insertion ?

1. Présentation du Réseau art et prison

La base du travail du Réseau Art et Prison est l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. » Toute personne, y compris ceux qui sont en prison. C'est justement pour ceux « y compris » que travaille le Réseau Art et Prison, convaincu certes du simple droit des détenus à l'accès à la chose culturelle, mais également de tout le bénéfice qu'ils ont à faire valoir ce droit.

En effet, l'activité créatrice place le détenu sur de nombreux chemins régénérateurs : elle permet une reprise de la confiance en soi, une possibilité de (re)socialisation et l'apprentissage de la gestion des émotions. Elle peut représenter un outil utile pour une réinsertion / réintégration réussie dans la société. Bref, elle recèle un réel potentiel de changement.

Les objectifs du Réseau sont nombreux :

- Tout d'abord, fournir un travail important de reconnaissance auprès du politique.
- Favoriser l'accès à une large gamme d'activités culturelles de qualité à proposer dans le milieu carcéral.
- Établir des ponts entre la prison et l'extérieur
- Simplifier l'accès à la prison
- Permettre aux artistes et au personnel pénitentiaire de communiquer et de s'entendre.
- Établir des dynamiques, des collaborations, des synergies entre acteurs d'un même terrain

2. Expériences de pratique culturelle et créative (théâtrale) en milieu pénitentiaire.

2.1. Yvan Inparraguires et le théâtre PASMI

Il nous fait part de son expérience en tant qu'acteur dans une compagnie de théâtre travaillant de façon permanente avec des détenus de deux prisons de Santiago.

L'état du système carcéral au Chili est assez piteux. C'est le pays sud-américain qui détient le plus haut pourcentage de détenus dans sa population. Ses prisons sont en surpopulation, et comptent de nombreux récidivistes. Dans le budget alloué aux prisons par l'Etat, seul un pourcent finance des actions de type culturel, ou à visée de réhabilitation...

Dans ce contexte difficile, le théâtre PASMI propose aux détenus un projet théâtre, sérieux, avec la possibilité de jouer des pièces au sein de l'établissement pénitentiaire devant un public, mais également à l'extérieur des murs barbelés...

La démarche se veut constructiviste et intuitive. La relation maître/élève est abolie au profit de la rencontre, d'un « faire-connaissance » basée sur une confiance nécessaire et mutuelle. La première chose à établir, avant « *ce qu'on va faire au sein de cet atelier théâtre* », c'est la confiance (Yvan Inparraguires parle aussi d'intimité, d'amitié). C'est pourquoi le théâtre PASMI insiste tant sur l'importance de projet installé dans la durée, qui accompagne véritablement les détenus, chemine avec eux. C'est sur ce socle qu'un groupe, « une troupe » se crée et se maintient.

Lors des rencontres/répétitions (trois fois par semaine), une interaction dynamique entre la troupe des « détenus » et les animateurs du théâtre PASMI se crée. Le rôle de ces derniers est de respecter et d'organiser les propositions des détenus. Il est en outre primordial que ce soit les détenus qui construisent leur propre vérité, sur le théâtre en général, sur les choses à dire (quand se met en place un projet d'écriture originale et collective), sur le jeu et sa juste intention. Une certaine indépendance par rapport aux animateurs est essentielle, de façon à ce que les détenus s'approprient le projet. Il est possible d'ailleurs pour les détenus de se réunir en dehors des heures d'atelier pour répéter.

Il faut du temps pour que tout cela se mette en place, mais une fois établi, le théâtre (et par extension la culture) se révèle alors être un outil puissant de libération des détenus.

Une fois sorti de prison, Yvan Inparraguires juge que l'ex-détenu qui a participé au projet du théâtre PASMI possède de bonnes connaissances théâtrales et qu'il pourrait très bien intégrer la troupe. Il conclut en donnant son avis sur le rôle de la prison : celui de réinsertion et non de détention.

2.2. Bruno Hesbois et la compagnie Buissonnière

Rapidement, Bruno Hesbois nous parle de son expérience à la prison d'Andenne en tant que co-animateur d'un atelier théâtre.

Une première tentative à la création d'un tel atelier avait été lancée et est restée sans réponse. Une seconde a été proposée en collaboration avec la coordination « SIDA - Assuétudes ». L'idée est alors de former les détenus à la question de la

prévention à la toxicomanie et aux maladies sexuellement transmissibles. Dans ce cadre là, des détenus répondent à l'appel. Un travail de création collective se met en place, basé sur l'improvisation. Mais au bout d'un mois, force est de constater que cette question de prévention ne motive plus. Lors des improvisations, ce sont surtout les thèmes de la réinsertion et des injustices ressenties (la fouille par exemple) qui sont « joués ». Si c'est à un spectacle que ces impros doivent aboutir, celui-ci sera loin du thème de la prévention, ce qui pourtant avait été convenu. Il est probable que la direction annule le projet, ou impose un droit de veto... Pour prendre les devants de ce « droit de veto » une solution est trouvée: exiger la présence de la direction lors des répétitions.

Le changement de contrat fut accordé. Bien sûr, la direction ne s'est pas faite représentée à toutes les répétitions. Mais il est arrivé, alors qu'un jour le travail d'improvisation était un peu plat, qu'inopinément la direction fit acte de présence à l'atelier. Soudain, les impros se vivifièrent autour des thèmes de leur vie quotidienne de prisonnier et ce pour signifier quelque chose aux personnes responsables. Les détenus usaient de la scène comme moyen de communication, de prise de parole.

Au final, ce travail a abouti à la création d'un spectacle qui se donna trois fois, une première devant les détenus, une seconde devant un public extérieur mais trié sur le volet et une troisième devant les familles (ce qui faisait partie des termes du contrat) . Il arrive parfois dans ce genre d'atelier que des vocations s'ébauchent. Bruno Hesbois parle de sa rencontre avec Amir Orajalizadeh. Il a été le témoin de la découverte par ce dernier de sa grande faculté de faire rire et de ses talents de composition.

Pour Amir, au début, l'idée d'un atelier théâtre, c'est « je ne vais pas aller me ridiculiser sur scène », mais c'est aussi rompre la routine. *Alors on y va, on y prend goût, on vit quelque chose qu'on a à exprimer.*

Amir a surtout été accroché par la phrase d'introduction à l'atelier qu'a prononcé Bruno Hesbois : « je vais vous aider à vous évader ». Et il n'a pas été dupe : il s'est vraiment évadé, le temps des spectacles sans doute le plus totalement, durant les répétitions également (une fois par semaine, 2h). La preuve ? le retour en cellule qui ne fut jamais évident.

Et celui à la « liberté » également. À sa sortie, Amir tente une formation en animation théâtrale. Il ne l'a pas terminée. Encore en liberté conditionnelle, les déplacements qu'exigeait la formation étaient des fardeaux administratifs. Financièrement aussi c'était difficile. Et puis, il était comme lâché... Il a bien eu des contacts avec le monde du théâtre, mais sans réel débouché.

De la prison, Amir voudrait surtout témoigner que l'on n'y respecte pas les droits de l'homme. Qu'avoir la possibilité d'y faire du théâtre, c'est s'en évader.

2.3. Jacques Miquel, Théâtre du Fil

La prison est un lieu innommable, or des gens s'y trouvent, avec les mêmes besoins de théâtre que chacun. Là est la raison d'être du Théâtre du fil.

Le Théâtre du fil est une troupe, avec ses propres créations. C'est une école, qui forme au métier de comédien-animateur et elle propose également de l'animation, dont l'aventure des interventions en milieu carcéral.

La troupe se déplace donc dans la prison en vue d'une rencontre avec des détenus et d'une réalisation commune, avec des ingrédients issus du théâtre du fil et d'autres issus des détenus. Tout un cheminement (semé d'embûches) est proposé aux prisonniers, pour les emmener vers une parole distanciée, dans le lieu d'un ailleurs que symbolise l'espace « théâtre ». On y travaille la forme, l'originalité, l'intime qui n'est jamais « en prison » sauf s'il est complice de ses chaînes. Le bouleversement est ce qui est recherché car il permet d'entrevoir un au-delà où quelque chose peut se passer. Quelque chose comme une transformation de la personne, événement qui sera né de pression, de violence, de fatigue.

3. la place donnée aux ateliers artistiques dans la formation générale des détenus visant leur insertion professionnelle ?

Quel serait l'atout, de tels ateliers créatifs dans ce programme général d'insertions ?

3.1. Shirley Maes, Passerelle vers la Liberté

Shirley Maes présente le projet Passerelle vers la Liberté. À l'initiative de la FUNOC (<http://www.funoc.be>), il vise à mettre à disposition des détenus un dispositif efficace de remise en projet. Il concerne actuellement la seule prison de Nivelles.

C'est en réaction à une triste constatation que ce projet voit le jour. En raison de leur profil psychologique et social, une grande majorité de détenus ne dispose pas d'un bagage personnel suffisant pour se préparer à une réinsertion sociale efficace. Et la Prison ne propose actuellement aucun dispositif cohérent et coordonné pour combler cette carence.

Au travers d'une approche globale, créative et responsabilisante, *Passerelle vers la Liberté* propose aux détenus / stagiaires désireux de sortir « plus vite » de prison, un package de 4 actions combinées et intégrées qui s'articulent sous forme d'ateliers de créativité. Elles incitent les stagiaires à devenir inventifs dans la vie, à se remobiliser, se redynamiser. Les objectifs sont multiples et progressifs: un rétablissement de la confiance et de la motivation, une acquisition de compétences, de savoir-faire et savoir-être nouveaux, une reconnaissance officielle de ces acquis, une mise en oeuvre d'un projet individuel d'insertion qui débouche finalement sur un accès à la formation, voire à l'emploi.

Les ateliers comprennent un important travail d'orientation. L'un vise, de façon très personnalisée, une remise à niveau des connaissances de base (en français, mathématique et culture générale). Un autre permet aux stagiaires, via des activités ludiques et technico-créatives, de se découvrir réellement et d'approfondir un ensemble de compétences transversales, transférables par la suite à un projet de vie, voire d'insertion sociale. Un troisième concerne plus directement l'expression artistique active (théâtre, arts plastiques, musique,...) par laquelle les stagiaires peuvent s'évader, développer des formes d'expression nouvelle et différente, découvrir et gérer de nouvelles sensations et de nouveaux sentiments, acquérir des compétences parallèles comme le respect des horaires, le travail en groupe,... Enfin, un quatrième atelier consiste en des entretiens confidentiels et individualisés réguliers, lors desquels un temps de parole est accordé au stagiaire pour discuter des difficultés rencontrées dans la maturation de son projet.

L'atelier créatif, encore plus si c'est du théâtre, est confronté à de nombreuses difficultés. Il y a d'abord celle de trouver un local. Ensuite, il y a la résistance des agents pénitentiaires parce qu'on bouscule leur structure établie de travail. L'entente

n'est pas toujours simple entre ces derniers et les artistes animateurs. Enfin il y a l'activité elle-même qui, si elle est théâtrale, associe le théâtre à « aller faire le clown, le pitre ». De façon générale, l'atelier créatif a peu de succès. Les stagiaires perçoivent mal le lien entre cet atelier et les trois autres. Ils veulent surtout des outils concrets dans l'ici et le maintenant. C'est dur de leur faire comprendre que l'artistique permet d'ouvrir les portes et les esprits des stagiaires. Il leur permet, par exemple par l'exercice de l'impro, de s'adapter à des situations inattendues, mais aussi de rire, d'avoir du plaisir...

Malgré cette difficulté, l'aspect artistique du projet de la FUNOC ne sera pas remis en cause et restera un fondamental dans leurs actions.

3.2. Réactions

S'il faut présenter le théâtre en avançant son utilité, ses atouts dans une perspective plus large de réinsertion, c'est surtout aux directeurs de prison ou aux responsables politiques. Pas aux détenus ! Il ne faut rien essayer d'imposer, ni l'activité elle-même ni ses bénéfices prétendus. Ces derniers se sentent après, ainsi que les transformations qu'ils génèrent. Au départ, un détenu qui fait du théâtre, le fait peut-être pour bouger, pour se changer les idées et pas pour acquérir de nouvelles compétences bénéfiques dans le cadre d'un projet de réinsertion sociale.

L'effet du théâtre ne se comprend pas. Il se ressent. Quelque chose se passe dans la vie du détenu qui a choisi de participer à l'atelier théâtre, quelque chose de violent, qui va le fragiliser et le bouleverser vers des lieux inconnus qui exigeront de lui une inévitable transformation.

Il faut remarquer également que faire du théâtre en prison est quelque chose d'assez paradoxal, du moins dans la configuration qu'ont les prisons actuellement. Le théâtre a un effet troupe, bande, alors qu'en prison, est préféré l'isolement. Face à la Justice, le condamné est seul, et ce principe se traduit par une politique d'isolation et de parcellisation dans les prisons. En amont, nos sociétés en général tendent à toujours plus d'individualisme, et les forces solidaires et collectives sont systématiquement déconstruites, marginalisées voire « évènementialisées ». Au Chili, en Argentine, cette politique de parcellisation est moins prononcée. Les détenus passent beaucoup de temps hors de leur cellule, ce qui permet la création de liens et d'un sens du collectif, et fait déjà de la prison une sorte de terrain de resocialisation.

3.3. Valérie Lebrun, Directrice de la prison de Namur

Il n'est pas possible de parler de la Prison en général, tant l'établissement pénitentiaire est tributaire de sa direction, de son personnel, de ses détenus. La prison de Namur est un vieux bâtiment, insalubre, aux cellules petites et surpeuplées, avec des manquements sécuritaires évidents, mais elle est de taille humaine et c'est justement « l'humain » qu'on tente de préserver dans son enceinte, malgré tout.

La prison n'a pas pour vocation la réinsertion de ses détenus. Sa fonction est celle de punir, d'exclure. Dans nos sociétés démocratiques, elle est un lieu limite, celui de l'exclusion ultime.

Pourquoi, alors, y organiser des activités culturelles ou sportives? Car la fonction punitive de la prison n'empêche en rien l'ouverture de celle-ci à la société civile, elle-même responsable, après tout, de l'exclusion des détenus.

La prison qui s'ouvre à la société civile veut que ses détenus gardent un lien social avec l'extérieur. En l'amenant à l'intérieur de ses murs, on montre aux détenus qu'on ne le réduit ni à l'acte qu'il a commis, ni à sa condamnation. Et cette reconnaissance de la part de la société civile est une étape importante dans la reconnaissance des actes « criminels » commis par le détenu. Lors d'une condamnation et d'un emprisonnement, la rupture est triple : au niveau du détenu, au niveau de la société, au niveau de la victime. Dans une démarche de Justice Réparatrice², on estime qu'il faut restaurer les liens entre ces trois « entités » alors en conflit. La société a sa part de responsabilité. C'est dans cette perspective que s'inscrit la collaboration entre la prison et l'extérieur : dans un processus de réparation. C'est dans le cadre d'une telle collaboration que l'artiste intervient, car les aspects créatifs, inventifs, relationnels que développe l'approche artistique, sont des fondamentaux dans ce processus réparateur qu'il importe à la Justice Réparatrice de mettre en place.

Il est important que, purgeant sa peine, le détenu fasse une ou des rencontres nouvelles. C'est dans la qualité (l'amour ?) de ces dernières, que la construction d'un nouveau schème de relation humaine et sociale a des chances de débiter.

Le théâtre est « une rencontre » qui a toute sa pertinence en milieu carcéral. En effet, s'il est un art de la parole, il est avant tout un art du geste et du corps. Et le travail sur le corps, son langage, est à mettre en avant en prison (y compris par le biais d'ateliers manuels) car justement il concerne des personnes qui sont passées à l'acte. La Justice punit le geste et le corps (puisqu'elle l'enferme), c'est en se concentrant donc sur une mobilisation des forces du geste et une traduction de ces forces en actes positifs, constructifs, sensés, que la rencontre théâtrale peut s'avérer être l'impulsion qui mettra en route dans le chef du détenu le processus réparateur.

Animé du souci qu'une critique de la prison ne peut être pertinente qu'à condition d'être flanquée d'une vision lucide de la société « libre » et « civile », insistons sur le fait que, si petit à petit des ouvertures écloses en prison, une fois sorti, l'ex-détenu se retrouve confronté à la réduction de lui-même à son crime, réduction contre laquelle il s'est battu en prison. Et s'il n'est pas accompagné également à ce moment critique du retour chez soi, l'élan qui aurait pris pulsation en prison, risque de voir son tempo sérieusement ralentir. On peut également se permettre de déplorer qu'il échappe encore aux institutions (enseignement, justice, culture) et associations compétentes, en amont de la prison, toute une partie de la population qui n'a pas la possibilité de faire ces rencontres « (re)structurantes », et c'est souvent cette partie de la population qui est le mieux représentée dans les prisons.

En prison, ces rencontres ne doivent pas sortir de leur cadre, et les exigences de la prison, son rôle punitif – jusqu'à ce jour toujours pas remis en question - doivent être respectés. C'est pourquoi une certaine neutralité doit être de mise, surtout par rapport au système pénitentiaire et au processus décisionnel. Cette neutralité n'est

²*La justice réparatrice est une approche de justice axée sur la réparation des torts causés par le crime en tenant le délinquant responsable de ses actes, en donnant aux parties directement touchées par un crime - victime(s), délinquant et collectivité - l'occasion de déterminer leurs besoins respectifs et d'y répondre à la suite de la perpétration d'un crime, et de chercher ensemble une solution qui permette la guérison, la réparation et la réinsertion, et qui prévienne tout tort ultérieur.*

Définition proposée par Robert B. Cornier dans son article *La justice réparatrice : orientations et principes - évolution au Canada*, disponible sur internet à cette adresse : http://ww2.ps-sp.gc.ca/publications/corrections/200202_f.asp.

pas si évidente à conserver, surtout pour les ateliers « artistiques », où beaucoup de choses se passent entre l'animateur et les détenus. Les détenus eux-mêmes tenteront de tirer vers « leur côté » l'animateur qui venant de l'extérieur a tout l'attrait de l'exotisme que le personnel pénitentiaire n'a pas. Ce qu'on demande à l'animateur artistique c'est d'être assez proche du détenu pour être vecteur auprès de lui d'un profond changement, tout en maintenant une distance nécessaire par laquelle jamais l'autorité de la Prison ne sera remise en question. Ce n'est pas évident. Veiller à respecter le cadre « Prison », c'est également pour l'artiste faire preuve de souplesse quant à l'organisation interne de la prison, quant à ses règlements, ses codes, ses hiérarchies.

4. Conclusions

Deux points.

Tout d'abord, on notera la contradiction, la situation paradoxale qu'engendre la mise en place d'un atelier artistique au sein de la prison. Par sa nature non conventionnelle, par son objectif libérateur, par son processus aléatoire et quelque part initiatique, l'activité artistique entre d'emblé en conflit avec le cadre dans lequel elle prétend avoir aussi sa place. Des difficultés pratiques et relationnelles avec les surveillants sont relevées par les artistes animateurs. Des blocages politiques tant au niveau des moyens que des volontés sont à pointer plus en amont.

Malgré cela, de manière parcellaire, se mettent en place des ateliers théâtre, arts plastiques... Dans l'urgence de leur survie, un certain arrangement doit être trouvé.

Il existe une politique pénitentiaire, baptisée *détention positive*, fort développée en Europe du Nord et en Amérique du Nord, qui fonctionne selon la juste application de la technique de la carotte et du bâton. L'application d'une telle technique serait le rôle revu, corrigé et amélioré du surveillant qui accompagnerait le détenu dans son processus réparateur, en l'encourageant par gratification et le recadrant par sanction. Pour cela, les interventions d'extérieurs, souvent contradictoires et non coordonnées, seraient à limiter car elles relèguent le travail des surveillants à des tâches ingrates et subalternes alors même que ce sont eux qui sont le plus souvent en contact avec les détenus. La logique qui sous-entend ces pratiques vise à fondre dans un seul corps professionnel les surveillants, les travailleurs sociaux et les extérieurs (comme les artistes...)³

Si cette politique, qui fait du surveillant une sorte d'instituteur de l'Ancien Régime, semble trop extrême parce qu'elle réaffirme la prison comme un lieu fermé, hermétique, qu'elle accorde trop d'importance à la seule figure du surveillant, qu'elle ne donne pas l'opportunité à la société civile de prendre ses responsabilités dans le processus réparateur mené par le détenu, elle n'en dit pas moins des choses intéressantes.

Excepté Madame Lebrun, aucun autre représentant ou surveillant de prison n'est venu à cette journée. C'est pourtant avec eux que l'artiste qui a un projet à proposer en prison va avoir le plus souvent à faire, et idéalement devrait travailler en harmonie, en complicité, animé d'un but commun. Si ce n'est pas forcément au surveillant de devenir l'animateur théâtre, puis céramiste, puis poète, le réduire à la pure surveillance n'est pas bénéfique, car cela polarise encore la réalité carcérale où il y a d'un côté la Prison, et de l'autre l'Extérieur, où tout ce qui vient de la prison est

³ Source : *Sociologie de la Prison*, Philippe Combessie, Editions La découverte et Syros, Paris, 2001, pages 58.

enfermant et d'emblé négatif, et ce qui vient de l'extérieur libérateur et positif. Et ce clivage se marque d'autant plus que l'artiste lui-même ne parvient pas à s'entendre avec le surveillant, à l'impliquer à sa démarche, à le sensibiliser à son langage.

Nous avons d'une part l'artiste qui se déplace dans un lieu particulier avec ses habitants, ses règles, ses codes, ses hiérarchies, et d'autre part ce lieu qui ouvre ses portes. Ce qui est à favoriser aujourd'hui c'est un dialogue, une rencontre, des échanges entre artiste et personnel pénitentiaire. Que l'un agisse en accueilli, et l'autre en accueillant, cela devrait être suffisant, en tout cas essentiel.

Ensuite, on retiendra une série d'interrogations soulevées lors de cette rencontre, qui, inévitablement, en appellera une prochaine : Quel rôle donner aux ateliers créatifs, artistiques dans le milieu pénitentier ? Doivent-ils s'inscrire dans une démarche plus large de réinsertion ou se suffisent-ils à eux-mêmes et doivent-ils leur existence au droit démocratique d'accès à la Culture? Comment les présenter et les rendre attractifs auprès des détenus ? À partir de quelle fréquence, de quelle longueur un tel atelier devient efficace, pertinent et dévie de son rôle plus occupationnel (important également) pour atteindre celui de levier vers un changement, une prise de conscience nouvelle de soi, une reconnaissance ?

5. Pour en savoir plus

5. 1. Associations ressources intervenant en milieu pénitentiaire

- Réseau Art en Prison

Coordination : Alain Harford

Sentier Kleindal 5 - 1630 Linkebeek

Tél. 02/380 98 93 (Alain Harford) - Fax. 02/380 98 93 - oedasbl@scarlet.be

- Funoc

Les contacts pour le projet *Passerelle vers la Liberté* :

Coordination pédagogique : Funoc / Dispositif « Passerelle »

Marianne Leer – rue de Trasegnies 41 – B-6031 Monceau sur Sambre – tel : 071/ 270 360, m.leer@funoc.be

Coordination générale : Organisation pour l'emploi des personnes (ex) délinquantes (OED)

Alain Harford – sentier Kleindal 5 – 1630 Linkebeek – tel : 02/ 380 98 93, oedasbl@scarlet.be

Coordination locale : Service d'aide sociale aux détenus « La Touline »

Martine Lahak – rue Sainte Anne 2 – 1400 Niivelles – tel : 067/22 03 08, latouline@freeworld.be

- Centre Théâtre Action

Coordination: Katty Masciarelli

Place de la Hestre, 19

7170 La Hestre

064/ 21 64 91 ou 064/ 26 48 54

theatreaction@skynet.be

– **Pasmi**

Coordination: Yvan Inparraguires

Santiago, Chile

Tel: (56 - 2) 310 5911 - 312 5570

Mobile: (56 - 9) 691 6391

<http://www.pasmi.org/>

– **Théâtre du Fil**

Coordination: Jacques Miquel

Ferme de Champagne

BP 40

91602 Savigny-sur-Orge Cedex

tel. 01 69 54 24 58 ou 01 60 46 85 07 ou 09 60 02 00 85

e-mail : theatre-du-fil@wanadoo.fr

<http://pagesperso-orange.fr/theatre-du-fil/>

– **Compagnie Buissonière**

Coordination: Bruno Hesbois

Rue Grande, 17

5560 Houyet

082 66 75 86

theatreaction@province.namur.be

– **Compagnie des Nouveaux Disparus**

Coordination: Jacques Remacle

Rue de Liedekerke, 9

1210 Bruxelles

Tél. : 02 219 11 98

Fax : 02 219 31 82

Jamal Youssfi : Gsm : 0477/ 20 85 32

– **O'passatempos**

Coordination: Despina Psimarnou

rue du Mont Blanc, 5

1060 Bruxelles

0473/ 685 741

opassatempos@skynet.be

– **Centre Social Protestant**

Braet Laurence

Rue Cans, 12

1050 Bruxelles

02/ 512 80 80

– **Avanti**

Site associatif de Monceau-fontaines

rue de Monceau-Fontaine, 42/12
6031 Monceau-sur-Sambre
071/53 54 11

Lire le Labiso rédigé sur Avanti: http://www.labiso.be/ebooks/labiso_47_48/pdf-a4/labiso_47_48_A4.pdf

– **Adeppi**

Jacqueline Rousseau
Chaussée d'Alseberg, 303
1190 Bruxelles
02/223 47 02
adeppi@skynet.be

5.2 Pistes bibliographiques

- *Art et Prison, Echos et Résonances*, Culture et Démocratie, Bruxelles, Janvier 2008 (brochure disponible auprès de Culture et Démocratie).
- Catherine Morenville, *La culture en prison... une évasion vers l'après* in *Alter Echos n°262*, 14 novembre 2008, p. 8-9.
Philippe Combessie, *Sociologie de la Prison*, Editions La Découverte et Syros, Paris, 2001.
- *Théâtre action de 1996 à 2006*, sous la coordination de Paul Biot, Editions du Cerisier, Cuesmes 2006.
- *Un regard autre, poèmes et textes écrits par des détenus et des victimes*, Réseau Art et Prison, 2005.
- *Les hors champs de l'art, Psychiatrie, Prisons, quelles actions artistiques?*, Noÿs – Cassandre/Horschamps, Paris, 2007
- *Notice 2002-2005*, Observatoire international des prisons pour le droit à la dignité des personnes détenues, section belge.
- Monique Castro (directeur de publication), *L'art en prison*, in *Lien Social* 805-806, Juillet 2006.

Baptiste De Reymaeker
Collaborateur à Culture et Démocratie
Décembre 2008

